

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Juin 2018

Date de convocation : 12 Juin 2018
Date d'affichage : 27 juin 2018
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX HUIT,
Le dix neuf Juin à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de Monsieur Paul GLINCHE,
Maire

Présents :

M. Paul GLINCHE, M. Anthony TRIFAUT, Mme Christiane COULON, Mme Yvette BULOUP, M. Gérard GREGOIRE, Mme Françoise LAUNAY, M. Christian MAUCOURT, Mme Annie DARAULT, Mme Annick CHARTRAIN, M. Mickaël HOUSSEAU, M. Laurent MAILLARD, M. Jacques MARTINEAU, M. Claude PARIS, M. Philippe PLEICIS, Mme Valérie RAIMBAUD, Mme Milène LEPROUST.

Votes par procuration :

M. Jacques PETIT donne procuration à M. Paul GLINCHE, Mme Sylvie HAMARD donne procuration à Mme Annie DARAULT, Mme Valérie BROUX donne procuration à M. Antony TRIFAUT, M. Régis DELANOUE donne procuration à Mme Christiane COULON.

Absents non représentés :

M. Emmanuel MARIN, M. Jean-Paul RIVIERE.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Anthony TRIFAUT est désigné secrétaire de séance.

Désignation des jurés d'assises 2019

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2019, conformément à l'arrêté préfectoral du 13 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée,
Vu le Code électoral,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents et votants,

Après tirage au sort selon les modalités prévues par l'article L17 du code électoral,

Etablie la liste des jurés d'assises pour l'année 2019 comme suit :

- Madame Alexandra BOURDON, née BIRAC
- Monsieur Corentin BUZZY
- Monsieur Claude PHILIPPE

- Monsieur Jean-Pierre JARRIER
- Madame Monique MARCHAND
- Monsieur Jacques SAPIN

Adoption du Tableau des Emplois Permanents

Monsieur le Maire indique que la gestion du personnel municipal est essentielle pour le bon fonctionnement des services de la commune. Les emplois sont créés par délibération du Conseil Municipal conformément à l'art.34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel de notre collectivité à ce jour,
 Considérant qu'il y a lieu d'adopter un tableau des emplois permanents dans un souci de bonne gestion budgétaire et de ressources humaines ;

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°84-53 (art. 34) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2121-29 ; L2313-1, R2313-3)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

Adopte le Tableau des Emplois Permanents suivant :

Filière	Catégorie	Grade		Quotité
Administrative	A	1	Attaché Territorial	TC
	C	2	Adjoint Administratif	TC
		1	Adjoint Administratif	TNC 31h30
		3	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC
		1	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TNC 30h00
Animation	C	2	Adjoint d'Animation	TC
		1	Adjoint d'Animation	TNC 34h00
		1	Adjoint d'Animation	TNC 28h00
		1	Adjoint d'Animation	TNC 27h30
Patrimoine	C	1	Adjoint du Patrimoine	TNC 20h00
Social	C	1	ATSEM Principal de 2ème classe	TNC 34h30
Technique	B	1	Technicien Territorial	TC
	C	1	Agent de Maîtrise	TC
		5	Adjoint technique	TC
		2	Adjoint technique	TNC 34h30
		1	Adjoint technique	TNC 31h30
		1	Adjoint technique	TNC 30h30
		1	Adjoint technique	TNC 26h00
		1	Adjoint technique	TNC 23h00
		1	Adjoint technique	TNC 21h00
		1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TC
1	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	TNC 32h00		

Anthony TRIFAUT précise que l'ensemble des postes du tableau ne sont pas nécessairement pourvus, et qu'une réflexion est en cours sur l'organisation des services de la Mairie. Il s'agit là d'une

photographie des effectifs présents à ce jour dans les services, hors contractuels. Une réflexion est également menée sur le statut des contractuels dont le contrat est reconduit depuis plusieurs années.

Philippe PLEICIS demande quels sont les postes non pourvus à ce jour. Il est indiqué qu'il s'agit d'un poste d'Adjoint Administratif (TC), d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (TNC 31h30) : ces deux postes sont vacants suite à des départs en retraite non remplacés. Le poste d'Agent de Maîtrise est également vacant : demande de promotion interne en cours auprès du Centre de Gestion de la Sarthe.

Adhésion à l'Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV-BPL (ADEN LGV/BPL). Cette association est constituée de 27 communes de la Sarthe, de conseillers départementaux, de députés et de sénateurs du département de la Sarthe.

Cette association a pour objet d'engager et de favoriser toute action visant à assurer la bonne intégration de la ligne LGV/BPL dans le département et les communes de la Sarthe ainsi que de réduire les nuisances sonores, visuels etc. et les impacts physiques et psychologiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune de Montfort-le-Gesnois adhère à cette association ; la Commune étant impactée par ces nuisances sonores. Le montant annuel de la cotisation est de 50 euros, avec un droit d'entrée la première année de 50 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

- Donne son accord afin que la Commune de Montfort-le-Gesnois adhère à l'Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL,
- Charge Monsieur le Maire de mandater les crédits nécessaires à cette adhésion.

Garantie d'emprunt Centre Social

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un emprunt d'un montant de 150.000 € est contracté par l'Association Centre Social LARES ayant pour objet « Financement fond de roulement » auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie et que la commune est sollicitée afin d'apporter sa garantie.

Anthony TRIFAUT indique qu'il aurait été souhaitable que le Centre Social apporte plus d'information sur sa situation financière que les seuls courriers des 25 avril et 23 mai. Contacté début juin par les services de la Mairie, le Centre social a indiqué que des informations complémentaires seront sûrement données au début de l'été.

Mickaël HOUSSEAU et Laurent MAILLARD regrettent le manque de clarté relatif au fonctionnement du Centre Social.

Philippe PLEICIS rappelle que le Conseil Municipal a, par le passé, pris comme position de soutenir le Centre social.

- Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Association Centre Social LARES en date du 28 mars 2018,
- Vu la demande de prêt réalisée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie,
- Vu la demande de caution solidaire auprès des Communes membres de l'Association,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et votants (2 absentions, 1 contre),

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 27.709 € (vingt-sept mille sept cent neuf euros) représentant 18,47% d'un emprunt d'un montant total de 150.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Durée : 120 mois
- ✓ Taux : fixe 1,41%
- ✓ Périodicité : mensuelle
- ✓ Frais de dossier : 500 €
- ✓ Garantie : caution solidaire de l'ensemble des Communes membres de droit du Centre Social LARES

-**Précise** : - que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de son engagement sus énoncé,

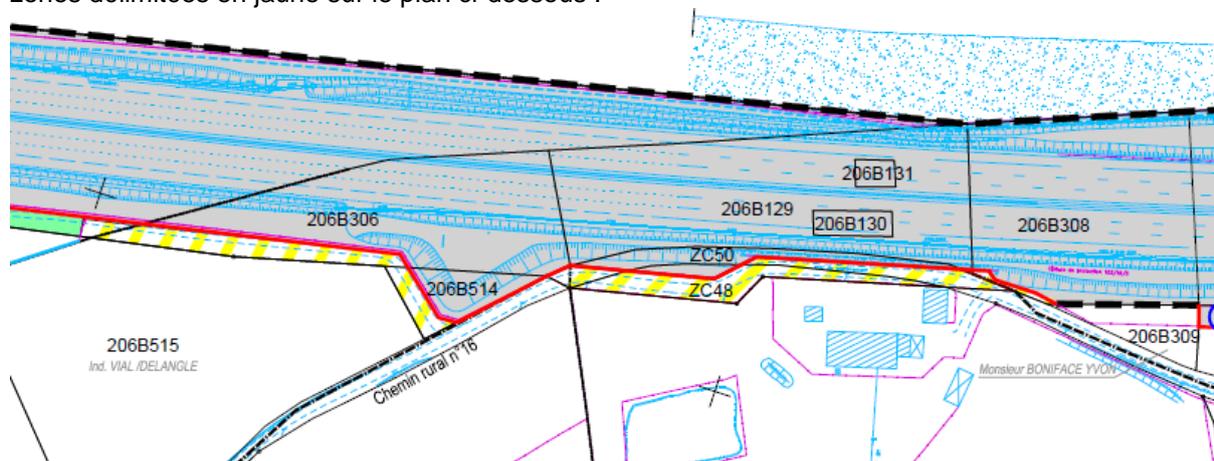
- qu'il s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et à inscrire le remboursement de la dette à hauteur de son engagement,

- que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie, la collectivité s'engage à se substituer à l'Association Centre Social LARES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

-**Autorise** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie et l'Association Centre Social LARES.

Cession de Terrain – COFIROUTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'élargissement de l'autoroute A11, et afin de désenclaver certaines parcelles, il convient que COFIROUTE cède, à titre gracieux, les zones délimitées en jaune sur le plan ci-dessous :



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

-**Donne son accord** à la cession à titre gracieux par COFIROUTE à la commune des zones délimitées ci-dessous en jaune,

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Budget Principal : Décision Modificative n°1-2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'annulations de titres sur exercices antérieurs. Il y a ainsi lieu de procéder à une modification des prévisions budgétaires ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

Approuve la décision modificative 1-2018 telle que présentée ci-dessous :

	Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Fonctionnement						
Annulation de titres sur exercices antérieurs	67	673		1 127,85		
Dépenses impévues	022		1127,85			
TOTAL			1 127,85	1 127,85		

Budget CCAS : Décision Modificative n°1-2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'annulations de titres sur exercices antérieurs. Il y a ainsi lieu de procéder à une modification des prévisions budgétaires ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

Approuve la décision modificative 1-2018 telle que présentée ci-dessous :

	Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Fonctionnement						
Annulation de titres sur exercices antérieurs	67	673		68,98 €		
Récetpions	62	6257	68,98 €			
TOTAL			68,98 €	68,98 €		

Budget Assainissement : Décision Modificative n°1-2018

Monsieur le Maire indique qu'une remarque du Trésor Public relative à plusieurs anomalies dans la saisie du budget assainissement, nécessite une modification des prévisions budgétaires ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

Approuve la décision modificative 1-2018 telle que présentée ci-dessous :

	Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Fonctionnement						
Exédent reporté	002		317 000,00 €			
Virement section d'investissement	023			316 704,97 €		
Dépenses imprévues	022		31 613,65 €			
Investissement						
Déficit reporté	001				317 000,00 €	
Virement section de fonctionnement	021					316 704,97 €
Dépenses imprévues	020			31 613,65 €		
TOTAL			348 613,65	316 704,97	317 000,00	316 704,97

Tarif des repas de restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2018-2019

Christiane COULON informe les membres du Conseil Municipal des nouveaux tarifs pratiqués par RESTAVAL pour la rentrée scolaire. Ces nouveaux tarifs ont, en moyenne, augmenté de 2,89%. La Commission Jeunesse et Vie Scolaire propose une augmentation de 2% des tarifs, et la fixation d'un tarif unique pour les adultes.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas applicables au restaurant scolaire, pour la prochaine année scolaire 2018/2019,

Considérant que lors de sa réunion en date du 23 mai 2016, le conseil municipal a fait le choix, sur proposition de la Commission des finances, de fixer les tarifs de la restauration scolaire par référence au quotient familial,

Sur proposition de la Commission Jeunesse et Vie Scolaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et votants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Retient pour l'année scolaire 2018/2019, la grille tarifaire suivante :

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019,50			
Enfants de Montfort		Enfants extérieurs à la commune	Adultes/ Personnel (1)
Tarif QF		Tarif unique	Tarif unique
Tranche A > 1220 €	3,60 €	5,07 €	5,74 €
Tranche B entre 766 € et 1220€	3,50 €		
Tranche C < à 765 €	3,40 €		

(1) Ce tarif ne s'applique qu'au personnel communal non affecté au service de restauration scolaire pour lequel un avantage en nature ne peut être retenu. Le personnel de restauration scolaire reste quant à lui assujéti au tarif « avantage en nature » dont le montant est fixé par arrêté interministériel

Information sur la situation des impayés du restaurant scolaire

Annie DARAULT informe les membres du Conseil Municipal qu'une démarche est mise en place auprès des familles ayant des dettes de cantine, de centre de loisirs et de garderie périscolaire. Une fois par mois, un état de reste est sortie, Annie DARAULT et Christiane COULON appellent ces familles pour les sensibiliser et les inciter à solder tout ou partie de leur dette.

Au 13 Avril 2018, les impayés s'élevaient à 60.228, 29 €. Au 15 Juin, ils étaient de 57.770,50 €. Depuis le 15 juin, une somme de 2.552,12 € a également été récoltée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette situation des impayés.

Par ailleurs, Annie DARAULT indique que le prélèvement des factures de cantine ne fonctionne pas bien avec une seule banque. Un courrier partira le jeudi 21 juin pour informer les familles concernées et les inviter à régler leur facture par un autre moyen. De plus, doit être organisée une réunion entre le Trésor Public et le fournisseur de logiciel pour solutionner cette difficulté.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que l'association des Vieux métiers à fait parvenir un courrier à la Mairie afin de remercier les équipes municipales et le Conseil Municipal pour leur implication dans la fête des vieux métiers qui s'est tenu le 6 mai 2018.

Monsieur le Maire fait part de la signature du devis remise en état des systèmes d'alarme incendie, éclairage de sécurité, de divers bâtiments suite à vérification annuelle : 4.900,80 € TTC (LEIXA EURL),

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention a été faite auprès du FIPD pour la sécurisation des écoles (25 000 €)

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Musique aura lieu le 21 Juin 2018 place Notre Dame. Anthony TRIFAUT précise que deux scènes seront installées et que 5 groupes seront présents.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 4 Juillet 2018.

Yvette BULOUP présente un projet en cours d'étude relatif à la mise en place de boites à livres sur la commune. Trois boites à livres pourraient être installées. L'estimation financière a été demandée aux services. Si le projet rentre dans les inscriptions budgétaires, un flyer pourrait être inséré, fin août, dans le bulletin des associations.

S'agissant du bulletin des associations, Yvette BULOUP précise que tous les articles ont été envoyés à l'imprimeur, et que le bon à tirer est en attente.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la titularisation d'Arnaud DUVEAU au 19 Juin.

Anthony TRIFAUT précise que la commune a reçu notification de la DGF et fait part de l'évolution de celle-ci depuis 2014 :

Année	Dotation forfaitaire des communes	Dotation de solidarité rurale	Dotation Nationale de péréquation
2018	327 783,00 €	300 187,00 €	99 886,00 €
2017	363 651,00 €	288 217,00 €	97 166,00 €
2016	388 695,00 €	252 335,00 €	96 833,00 €
2015	432 428,00 €	231 785,00 €	100 433,00 €
2014	476 514,00 €	202 265,00 €	98 046,00 €

Monsieur le Maire indique que le feu d'artifice aura lieu le 13 Juillet, mais qu'il n'y aura pas défilé le 14 juillet. Il informe les membres du Conseil du départ du lieutenant PEREZ.

Monsieur le Maire indique avoir participé à une réunion, le 18 juin, portant sur les inondations et la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle. Un dossier sera déposé par la commune auprès de la Préfecture malgré le peu de chance d'une telle reconnaissance.

Annie DARAULT indique que l'association Bad'In Montfort et l'université de l'artisanat ont écrit à la Mairie pour remerciement des subventions versées.

Questions diverses

Christian MAUCOURT demande à Monsieur le Maire si une réponse peut lui être apportée suite à sa demande de nomination en qualité de Conseiller Délégué formulée il y a 2 mois. En l'absence de crédits suffisants au budget, M. le Maire apporte une réponse négative.

Philippe PLECIS fait le constat que l'esthétisme de la commune se dégrade, et demande s'il est possible de réfléchir à des solutions alternatives aux désherbants chimiques maintenant interdits. Monsieur le Maire indique avoir pris un arrêté précisant que les riverains de la voie publique devront participer au désherbage des trottoirs, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir, et qu'un chalumeau thermique a été acheté.

Mickaël HOUSSEAU indique que des solutions mutualisées pourraient être envisagées avec les communes de la Communauté de Communes afin d'acquérir du matériel efficace et écologique (vapeur).

Philippe PLECIS propose que les paysagistes locaux soient sollicités, peut-être ont-ils des solutions à proposer.

Françoise LAUNAY demande si la poubelle du charcutier pourrait être ramassée, puisqu'elle est tombée à côté du Pont Romain.

Philippe PLECIS demande si un dossier au titre du Contrat Territoire Région 2020 a été déposé. Aucun dossier n'est déposé pour l'instant, mais cela sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
M. GLINCHE Paul	
M. TRIFAUT Anthony	
Mme COULON Christiane	
Mme BULOUP Yvette	
M. MAUCOURT Christian	
Mme DARAULT Annie	
Mme CHARTRAIN Annick	
M. HOUSSEAU Mickaël	
M. MAILLARD Laurent	
M. PLECIS Philippe	
Mme LEPROUST Milène	
Mme LAUNAY Françoise	
M. MARTINEAU Jacques	
M. PARIS Claude	
Mme RAMBAUD Valérie	
M. GREGOIRE Gérard	